



FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

METALLURGIE : Négociation emploi

Le 20 octobre 2015 s'est ouverte une négociation sur l'emploi dans la métallurgie. Au préalable, deux documents ont été présentés : un de l'UIMM sur le dialogue économique et l'autre de la Fabrique de l'industrie sur les allègements de charges liées au coût du travail.

FO Métaux a réagi en indiquant qu'il serait intéressant de respecter l'engagement pris dans la lettre du groupe paritaire des branches Métallurgie et Chimie transmise aux politiques le 14 décembre 2009 et qui prévoyait « de réfléchir sur la refonte du système d'aides aux entreprises dans un ensemble simple avec des objectifs et des conditionnalités précis ». Au regard de la présentation des deux documents, nous nous rendons compte qu'il est difficile de quantifier les réelles créations d'emplois liées aux allègements de charges, ce qui justifie largement notre opposition au pacte de responsabilité.

Concernant la négociation sur l'emploi, un projet a été remis le 16 octobre. FO Métaux est d'accord sur l'objectif de compiler les accords existants sur ce thème en un seul afin de tenir compte des évolutions législatives et d'avoir une lecture plus lisible dans son application.

Pour FO Métaux, après nos actions en faveur de la défense de l'industrie, le futur accord sur l'emploi doit avoir des objectifs ambitieux avec un pourcentage qui permet de développer l'emploi dans la métallurgie et l'industrie. Il doit également permettre de créer les outils nécessaires en cas de retournement économique et de crise afin de préserver les emplois et les compétences comme nous l'avons fait avec l'accord national du 7 mai 2009.

FO Métaux a demandé une photographie des évolutions annuelles des effectifs de la métallurgie et dans ce cadre a rappelé, face au débat stérile des 35 heures, qu'un accord à l'époque avait été signé dans la métallurgie. Nous notons, au regard des évolutions des effectifs, que les années de créations en termes d'emplois ont été 1998, 1999, 2000 et 2001 ce qui apparemment était bien lié. Depuis, chaque année, les effectifs de la métallurgie sont en baisse sauf en 2011. Il convient donc d'analyser clairement ces données et de prendre des mesures permettant le développement de l'emploi dans la métallurgie.

FO Métaux a également demandé dans le cadre de la nouvelle révolution industrielle engendrée par le numérique et la digitalisation, une réunion paritaire afin d'aborder les évolutions nécessaires pour les entreprises et l'emploi, tout en encadrant collectivement les droits des salariés et en veillant au financement de la protection sociale.

Paris, le 21 octobre 2015

Contact :

Frédéric HOMEZ – Secrétaire Général : 01.53.94.54.00